



**Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022**

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J.BELLENGIER	x			M.KWASEBART	x		
JF.ALLEGRO	x			O.LALY	x		
F.BOUY	x			O.PAYEN	x		
G.DUBOIS	x			R.PIGACHE	x		
C.BUQUET		x		S.SZYMANEK	x		
P.DUBRULLE	x						

Date :

Mercredi 28 septembre
2022 18h30

Président :

J.BELLENGIER

Secrétaire :

O.PAYEN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
De présents : 10
De votants : 10

Ordre du jour :

Délibérations :

26. Noréade : adhésion de plusieurs communes au SIDEN-SIAN
27. Remboursement arrhes salle des fêtes
28. Changement éditeur logiciel compatibilité, paye, état civil
29. Diminution des indemnités des élus
30. Décision modificative n°3

Informations/décisions :

- Travaux d'assainissement
- Club de football
- Travaux aménagement paysager complexe sportif et priorisation travaux
- Marché de Noël

Adoption du procès verbal du 23 août 2022

Pas de remarques, adopté à l'unanimité

Délibération 26 -Adhésions de nouvelles communes au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire présente une demande d'adhésion de plusieurs communes (Vendeuil, Hermies, Eterpigny, Oppy, Gondecourt, Neuville sur Escaut, Moeuvres) au syndicat SIDEN-SIAN Noréade.

Le Conseil Municipal estime à l'unanimité qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.

Délibération 27 - Remboursement arrhes salle des fêtes

Le Maire informe l'assemblée qu'une demande de remboursement d'arrhes a été effectué par un locataire suite à l'annulation de sa manifestation. De manière exceptionnelle, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité le remboursement des arrhes.

Le maire pose la question au conseil s'il faut instaurer des critères pour effectuer le remboursement des arrhes aux personnes qui ont loué la salle mais ne peuvent pas faire leur manifestation. Le conseil décide de procéder au cas par cas. Mme PAYEN Odile informe le conseil que le calendrier est géré par elle-même, le secrétariat, ainsi que le maire.

Délibération 28 -Changement éditeur logiciel compatibilité, paye, état civil

Actuellement, la Commune utilise les logiciels de Berger-Levrault pour la Comptabilité, la Paie, l'Etat-civil et les élections. Cette société nous a fait une proposition pour faire évoluer nos logiciels en intégrant la dématérialisation. En parallèle, plusieurs sociétés ont été sollicitées afin d'obtenir une démonstration et un devis.

Editeur	Année 2023		Année 2024	Total sur 10 ans
	Installation	Maintenance		
Berger-Levrault (Editeur actuel)	1 327 €	1 490 €	1 490 €	16 227 €
Cerig	4 130 €	140 €	590 €	9 580 €
AFI	8 675 €	1 950 €	1 950 €	28 175 €
AGEDI Pas de démonstration Pas de possibilité avant mars 2023	1 750 €	0 €	840 €	9 310 €

Les tarifs d'installation concernent la mise en service, la récupération des données, la formation. Compte-tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retenir la proposition CERIG

Le conseil municipal après en avoir délibéré, au regard des montants et des critères techniques, décide à l'unanimité, de retenir la société Cerig et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et régler les dépenses inhérentes ainsi que résilier l'ensemble du contrat avec la société Berger-Levrault.

Délibération 29 – Indemnité du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 23 août, le conseil avait décidé de ne pas faire bénéficier pour le Maire et les Adjoints, à leur demande, de la hausse d'indemnités consécutives à la hausse du point d'indice brut de la fonction publique (IBFP).

La Préfecture nous a informé que la délibération était incomplète dans le sens où celle-ci devait faire référence au IBFP et que la baisse pour le Maire devait expressément être demandée par le Maire.

Ainsi le Maire propose de reprendre la même délibération en spécifiant que les indemnités du Maire sont baissées à sa demande express et en précisant le taux vis-à-vis de l'IBFP.

Le conseil municipal retient la proposition à l'unanimité.

Délibération 30 -Décision Modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération 2022/18 relative à l'avenant du marché de travaux « Sécurisation de l'accès aux bâtiments publics (Ecole, Mairie, Cantine et Garderie) » il y a lieu de modifier le budget :

Dépenses d'investissement :

Chapitre-Article	Décision modificative
105 - Opération d'équipement n° 105/2315	+10000€
101 – Opération d'équipement n° 101/2313	-10000€

Le conseil municipal donne son accord pour ladite décision modificative.

Sujet divers

Assainissement Rues de l'Église, Warlus, Impasse de l'Abbaye, Voie des Tourelles et Rue de Saint Omer

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux auraient dû commencer début octobre, Noréade nous a informé que les travaux commenceront début novembre pour les la rue de l'Église.

Noréade propose de venir en réunion de conseil afin de présenter le projet. Le maire pose demande au conseil si il est intéressé. Après concertation, le maire informera les membres du conseil des réunions de chantier prévues, charge à ceux

intéressés d'y participer. Les travaux seront effectués par l'entreprise DESCAMPS.

Mme Dubois demande ou sera entreposé le matériel. Cette question sera vue lors des réunions avec l'entreprise. Le conseil ne souhaite pas à ce que le terrain à côté du city-stade soit utilisé au regard des déboires lors de la tranche 1. Éventuellement cela sera accordée si une remise en état du parking avec barriérage est envisageable.

Un constat d'huissier sera fait avant le début des travaux.

Pour informations les travaux Rue de Saint Omer devraient durer entre une semaine et 15 jours, ceux de la Rue de l'Eglise environ trois mois, à savoir que l'entreprise sera en congé au 17 décembre au 9 janvier.

Le conseil revient sur le barriérage du parking du city-stade. Le maire rappelle au conseil qu'il est en train de demander des devis et qu'il ne souhaite pas revenir sur ce qui a déjà été décidé lors des précédentes réunions. L'objectif de ce barriérage étant d'éviter l'accession des scooters, mobylettes et autres. Celle-ci sera posée sur le côté et le devant. Le maire propose à ce que le conseil municipal se déplace ultérieurement sur site afin de convenir exactement des futures installations.

Reprise de la question en cours concernant les travaux d'assainissement. M. KWASEBART Michel, adjoint aux travaux sera présent à chaque réunion de chantier.

Club de football

Le maire s'est entretenu avec les dirigeants, du club de foot de Berneville sur le devenir du club dans les mois à venir quant à la fréquentation de celui-ci. Il a regretté l'absence de réponse du club quant à la participation aux activités pour les jeunes lors du samedi de ducasse. Le club s'est engagé à mettre en place de nouvelles activités voir travailler avec d'autres clubs.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande du club de Beaumetz pour savoir s'il y avait possibilité d'utiliser le terrain de Berneville de début octobre jusque fin décembre car ils envisagent de ressemer le terrain actuellement sur Beaumetz. L'utilisation ne serait que pour les matchs le week-end.

La commune de Dainville a également fait une demande de prêt de terrain d'avril à juin, en soirée de semaine.

Le conseil municipal accorde aux deux demandeurs l'utilisation du terrain. Une convention sera établit. Une participation aux frais (eau chaude et entretien terrain sera demandée).

Le Maire informe l'assemblée que le club de Beaumetz souhaiterait faire une fusion avec le club de Berneville. Le Maire n'en a pas encore parlé avec le club de Berneville et propose au conseil d'attendre de voir comment se passe le prêt du terrain et des locaux avant d'envisager des suites avec le club de Berneville.

Travaux aménagement paysager du complexe sportif et priorisations

Le Maire présente le tableau des travaux prévus sur le complexe sportif et les subventions prévues. Il rappelle qu'une réunion publique avec des ateliers de travail ont permis d'associer la population.

L'emplacement du parcours de motricité pose question, le Maire propose de se rendre sur place après la pose de la première aire de jeux pour décider de l'emplacement définitif. Une première commande de végétaux aura lieu courant novembre (charmes le long de la rue d'Arras).

M LALY demande la participation des habitants de la commune pour la plantation des Bulbes et divers, M ALLEGRO propose de solliciter l'école aussi.

Le dossier de subvention auprès du Département sera déposé avant la fin septembre.

Achat d'une brosse métallique pour le nettoyage des caniveaux

Le maire demande à M KWASEBART, adjoint aux travaux, de prendre la parole concernant l'achat récent de matériel pour nettoyer les caniveaux de la commune. Il

informe donc l'assemblée qu'une brosse métallique a été achetée en commun avec la commune de Warlus et qu'une convention a été signée entre les deux parties. Ce matériel sera donc sur Berneville du 1^{er} au 15 de chaque mois, et sur Warlus les 15 autres jours du mois.

Club des aînés de Berneville

Le maire a appelé Mme DEHEE Dominique, Présidente du Club des aînés lui demandant pourquoi le club n'avait pas encore repris. Plusieurs raisons ont été évoquées : COVID, vacances... Le maire lui a rappelé qu'elle recevait chaque année une subvention de la commune pour le fonctionnement du club. Mme DEHEE a répondu que la subvention servait uniquement à régler le repas des aînés. Mme DEHEE et le maire ont prévu de se rencontrer pour rédiger ensemble une invitation afin d'inviter les bernevillois à redécouvrir le club. Plusieurs membres du conseil déplorent le manque d'animation et le faible taux de bernevillois inscrit au club.

Mme PAYEN Odile pose la question de fusion avec le club féminin du jeudi, pour des sorties, marche entre aînés, cartes, jeux...

Antenne 4G

La commune avait reçu début juillet d'un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France concernant la future implantation d'une antenne 4G sur la commune. Le Maire a rencontré l'ABF, ces derniers ont revu leur position et un arrêté favorable a pu être pris.

Marche de Noël

Le maire pose la question au conseil concernant la réitération du marché de Noël cette année.

Les membres du conseil souhaitent renouveler la manifestation sous le même format avec des artisans locaux et des produits réalisés de manière authentique. Mme SZYMANEK propose de reprendre contacts avec les commerçants de l'année dernière et essayer de trouver de nouvelles activités.

Le conseil proposera au club féminin de tenir la buvette.

Distribution du colis des Aînés

La distribution se fera le samedi 17 décembre, à partir de 9 h 30

La séance est levée à 20 h 40

Le Maire,

Julien BELLENGIER

La secrétaire de Séance

Odile PAYEN